

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique

tenue le 07 décembre 2016 dans les locaux du Grand Port Maritime de Rouen,
relative au projet d'implantation en Baie de Seine orientale d'un nouveau site d'immersion
pour le Grand Port Maritime de Rouen.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques (GCN), et suite à la décision N°78/2016 portant nomination de ses membres temporaires, la GCN s'est réunie le mercredi 7 décembre 2016 dans les locaux du Grand Port Maritime de Rouen, le requérant, pour émettre un avis sur le projet d'implantation en Baie de Seine orientale d'un nouveau site d'immersion de déblais de dragage.

La commission était composée de :

M.	Olivier BODHUIN, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M.	Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M.	Mathieu ESCAFRE, ingénieur en chef des ponts, eaux et forêt, délégué à la mer et au littoral de la Seine-Maritime et de l'Eure à la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime	Membre de droit
M.	André DELCHER, représentant les plaisanciers	Membre titulaire
M.	Maurice ROGERET, représentant les plaisanciers-pêcheurs	Membre titulaire
M.	Daniel DENIAU, représentant la SNSM	Membre titulaire
M.	Olivier LE SCORNET, représentant les pilotes	Membre titulaire
M.	Philippe TROUSSEL, représentant les commandants de remorqueurs	Membre titulaire

Les représentants des pêcheurs professionnels se sont excusés la veille de la réunion de la grande commission nautique. Il est ainsi constaté que le quorum est atteint et que la grande commission nautique peut valablement statuer sur ce dossier.

Assistaient également à la réunion :

- | | | |
|-----|-------------------------|---|
| M. | Jean-Yves BEQUIGNON | Capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine |
| M. | Marc WOODCOCK | Capitaine de frégate, de l'inspection générale des Armées-marine |
| M. | Joël DAVO | Administrateur des Affaires Maritimes, DDTM76 – DML76-27 – DAIMLP |
| M. | Patrick GOBBE | Membre suppléant de M. DELCHER |
| M. | Gilles BOUTRON | Membre suppléant de M. SCORNET |
| Mme | Catherine CORNU | Membre suppléant de M. SCORNET |
| M. | Laurent LUSVEN | Chef de la subdivision des Phares et Balises (DIRM MEMN) |
| Mme | Roxane VANHÉE | Adjointe de la subdivision des Phares et Balises (DIRM MEMN) |
| Mme | Esther FOUÉGUÉE-DEMTÉLI | Préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord, service AEM |
| M. | Pascal GABET | Directeur Général Adjoint du GPMR, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes |
| M. | Pascal BONNEL | Commandant de Port du GPMR |
| M. | Daniel DELAVault | Commandant de port adjoint du GPMR |
| M. | Patrice TOURNIER | Chef du Service Chenal et Aides à la Navigation du GPMR |

Le président remercie monsieur le directeur du Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) pour son accueil dans la salle des marégraphes du siège du GPMR, et l'ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux.

SYNTHESE DU DOSSIER

Cette grande commission nautique (GCN) s'inscrit dans la continuité de celle du 18 mai 2011 dont l'objet était l'amélioration des accès maritimes du port de Rouen, notamment pour ouvrir l'accès de ses terminaux à des navires d'un plus gros gabarit fin 2018.

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) drague chaque année 4,5 millions de mètres cubes de sédiments dans le secteur aval de son chenal de navigation. Jusqu'à présent, les matériaux dragués dans ce secteur ont été majoritairement immergés sur le site du Kannik, mis en exploitation en 1977. Ce site arrivera à saturation au premier trimestre 2017. Une autre zone, plus au large dans la baie de Seine, doit être mise en service.

La description du projet fait l'objet d'un résumé non technique, produit par la société Idra, et d'une synthèse des éléments relatifs à la sécurité de la navigation, joints à la convocation de la grande commission nautique.

RETOUR SUR LA GCN PRECEDENTE

Le CF WOODCOCK rappelle les quatre points abordés en mai 2011 qui demeurent des sujets d'intérêt pour la présente GCN :

a) Régulation du trafic

La grande commission nautique avait relevé la nécessité pour le GPMR de s'adapter à l'augmentation du nombre de navires de grande taille tout en continuant à exploiter le chenal de façon optimale. Elle recommandait à cette fin de synchroniser l'expérimentation du projet d'aide au pilotage des navires (Pilot Portable Unit - PPU) avec le projet d'amélioration des accès au port de Rouen.

Après une courte explication sur le fonctionnement du PPU et son rôle pour la prise de décision et l'aide à la fluidification du trafic, M. LE SCORNET confirme qu'il constitue un accompagnement utile pour les pilotes et les commandants.

Le pilotage s'est équipé de 3 unités autonomes et un fascicule a été rédigé pour l'emploi du système. L'outil donne entière satisfaction et l'intérêt de sa mise en œuvre ne fait aucun doute. Il sera assurément utile lorsque le gabarit des navires augmentera.

b) Formation des capitaines de dragues

En raison des risques d'interférences avec un trafic qui ne s'arrête pas pendant les travaux, une formation est dispensée par les pilotes et la capitainerie aux capitaines de dragues, zone par zone. Elle est validée par le GPMR. Il convient de prendre en compte les nouvelles contraintes liées à l'accès à de nouvelles zones plus au large. La maîtrise de la langue française reste nécessaire pour garantir la sécurité. M. BONNEL souligne que l'expérience des deux chantiers de dragage précédents est probante.

c) Risques liés à la découverte d'engins explosifs

Pour les cas de découverte d'engins explosifs dans la partie aval du chenal, une concertation entre le GPMR et la préfecture maritime de la Manche était recommandée. Une procédure a été rédigée par

celle-ci sur la base de l'arrêté 13/89 du 11 juillet 1989 prescrivant des réactions en de tels cas : procédure de signalement, précautions à prendre, localisation des zones de dépôt temporaire (Trouville, Le Havre cf. carte ci-après). M. BONNEL informe qu'une fiche réflexe a été rédigée par les capitaines de drague qui ont été et sont sensibilisés au problème.

d) Risques liés au remorquage des gros navires

Les deux bases sont en train de s'équiper de remorqueurs nouvelle génération à propulsion ASD (un à Port Jérôme et deux à Rouen). Ils sont adaptés à la prise en charge de gros navires. En cas d'urgence en baie de Seine, il pourrait être fait appel aux remorqueurs du port du Havre.

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. Présentation du contexte général du projet

M. TOURNIER, chef du service Chenal et Aides à la Navigation du GPMR, présente le projet.

Le port dispose actuellement de deux zones d'immersion : la zone intermédiaire, dite site du Kannik, et la zone temporaire amont, utilisée en périodes hivernales, lorsque les conditions ne permettent pas l'accès au site du Kannik.

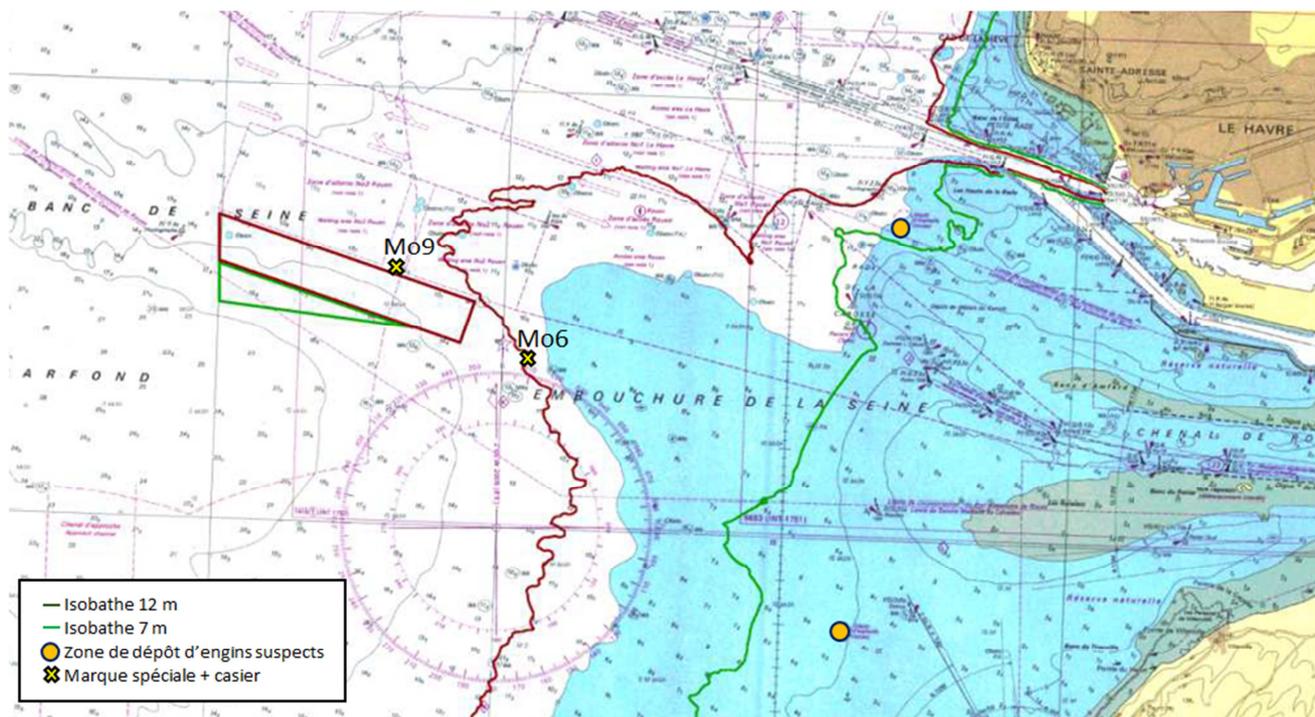
Pour prendre en compte le remplissage du site du Kannik et répondre à une sollicitation du Conseil Scientifique de l'Estuaire d'éloigner d'avantage le site d'immersion de l'embouchure de la Seine, le GPMR a, après analyse des enjeux et concertation avec les acteurs et les usagers de la baie et de l'Estuaire de la Seine, défini l'emplacement d'un nouveau site d'immersion dont la mise en exploitation est prévue dès avril/mai 2017, site dénommé Machu.

Ce site est situé au Sud des zones d'attente n°2 et n°3 du GPMR, à environ 4 milles de l'engainement du chenal de navigation du port de Rouen.

Le port attend une autorisation d'exploitation pour une première période de 10 ans, qui pourra être renouvelée pour une durée identique.

Sur les dix premières années d'exploitation, les fonds seront ramenés progressivement à la cote de 12 mètres. A partir de 2027, la partie sud sera amenée à une profondeur de 7 mètres, et une bande d'environ 1000 yards sera maintenue à 12 mètres sur la partie nord, adjacente aux zones d'attente. Le remplissage se fera par sous-zone.

M. TOURNIER explique qu'un contrôle bathymétrique trimestriel sera réalisé sur la sous-zone en cours de remplissage, ainsi qu'un contrôle quinquennal pour l'ensemble de la zone Machu.



Extrait carte Shom 7418 montrant la zone MACHU à l'embouchure de la Seine, ainsi que les isobathes après le remblai

1.2. Impact de la zone Machu vis-à-vis des approches du port (zones d'attente N°2 et N°3)

M. GABET, directeur adjoint du GPMR, développe les éléments de contexte qui ont conduit au choix du site de MACHU :

- Conformément aux recommandations du Conseil Scientifique de l'Estuaire, le site est plus éloigné de l'embouchure de la Seine ;
- Le projet ne modifie pas les conditions d'approche du chenal du port ou l'exploitation des zones d'attentes voisines ;
- Le choix des cotes des zones de dépose est cohérent avec les tirants d'eau des navires prenant le chenal ou stationnant dans les zones d'attente ;
- Si aucun balisage n'a été prévu pour le moment, deux marques spéciales, Mo6 et Mo9, devraient être installées à l'aplomb de casiers de moules destinés à la surveillance de la bioaccumulation ;
- Le port ne met en œuvre que trois dragues et le trafic généré reste faible ;
- Le relèvement des fonds dû à l'accumulation des sédiments ne présentera pas une gêne pour les navigateurs fréquentant la zone ;
- La mise en service est attendue pour mai 2017.

1.3. Impact des mouvements de dragues sur les autres usagers

M. ESCAFRE souligne que les trois dragues appartenant au GPMR, la continuité du mode de fonctionnement mis en place avec les chantiers précédents, est assurée. Ceci est un gage de sécurité.

Une campagne d'information nautique est nécessaire afin de signaler les mouvements des dragues à proximité des chenaux d'accès et des zones de pêche.

Cette campagne devra aussi permettre d'informer sur les évolutions des fonds dans la zone Machu.

2. TOUR DE TABLE

A l'issue des débats, le Président propose un tour de table avant de clore la réunion.

M. DENIAU exprime le besoin d'une information sur le balisage à venir. M. TOURNIER confirme que le port communiquera sur ce point comme sur celui de la bathymétrie, et que le port a l'habitude de transmettre des informations vers le Shom.

M. TROUSSEL s'interroge sur le caractère lumineux ou pas du balisage qui doit être mis pour la surveillance de la bioaccumulation. M. TOURNIER répond par l'affirmative.

M. LE SCORNET souligne la bonne entente avec les capitaines de dragues. Il est favorable à un balisage de la limite Nord de la zone.

M. LUSVEN rappelle que, par sa présence, une bouée devient un danger, et qu'en l'absence de risque, il ne lui semble pas nécessaire de baliser la zone. Il apparaît que la tenue d'une commission nautique locale (CNL) sera appropriée pour statuer lorsque le dossier sera plus avancé sur l'opportunité de la mise en place d'un balisage.

Le Président recommande l'idée de la tenue d'une CNL le moment venu, notamment si le balisage associé aux casiers à moules n'est pas mis en place. Il sollicite les pilotes pour caractériser les zones d'attente (types de navires, fréquentation, trafic régulier, ...).

M. LE SCORNET explique que les navires les plus grands ou transportant des matières dangereuses fréquentent la zone la plus au large (zone N°3). Elle accueille au maximum une douzaine de navires à la fois. Les deux zones font l'objet d'une surveillance de la part de la vigie radar d'Honfleur.

M. BONNEL ajoute qu'il n'y a pas de problème d'accueil et qu'il y a toujours de la place disponible.

M. LE SCORNET ajoute que les fonds sont clairs de toute ligne de mouillage ou autre obstruction. La prise de pilote est à environ 20 minutes de transit, voire un peu plus loin pour les commandants ne connaissant pas la région.

M. GABET rappelle qu'il y a plus d'eau au niveau des zones d'attente que dans la zone d'engainement.

M. BOUTRON confirme l'absence d'impact sur les mouvements de navires fréquentant le port du Havre.

M. DELCHER n'a rien à ajouter d'un point de vue de la sécurité nautique mais s'inquiète de l'instabilité des fonds et de l'impact sur l'environnement.

M. GOBBE soutient le point de vue de M. DELCHER en rappelant l'envasement des rochers sur la côté Nord du Havre.

Après des explications de la part des représentants du GPMR et de M. ESCAFRE, le Président rappelle que les enjeux environnementaux, bien qu'importants, ne sont pas du ressort de la grande commission nautique.

M. ROGERET n'a pas de remarque supplémentaire.

M. TOURNIER précise que la taille des navires accueillis ne change ni en longueur ni en largeur, mais seulement au niveau du tirant d'eau, qui augmente d'environ 1 m.

M. GABET conclut que les perspectives de croissance du port de Rouen sont d'arriver à 25 MT en 2020 et autour de 28 MT en 2025.

Le Secrétaire souligne l'importance de la transmission de l'information nautique vers le Shom, via les préfectures maritimes ou directement, afin de mettre à jour la documentation nautique et rappelle son

cadre réglementaire en citant le code minier. Il explique aussi qu'un grand nombre d'informations élaborées par le Shom sont accessibles à partir du site du Shom (cf. §3 et 4).

Le Président clôt les débats et remercie l'ensemble des participants pour leur contribution active à la discussion.

3. TRANSMISSION AU SHOM DES RESULTATS DES MESURES GEOPHYSIQUES

Les mesures géophysiques réalisées dans le cadre de l'aménagement du site (mesures bathymétriques, mesures sismiques et/ou de sondeurs de sédiments (SBP), prélèvements sédimentaires (à la benne), etc.), **en application de la loi (article L413-1 du code minier), doivent être transmises au Shom, pour la pérennisation et la tenue à jour de l'ensemble des informations relatives à la sécurité de la navigation.** Les données communiquées sont utilisées au Shom pour lui permettre d'assurer ses prérogatives en matière d'hydrographie nationale (sécurité de la navigation) et de soutien opérationnel des forces aéronavales. Le dernier alinéa de l'article L.413-1 évite ainsi à l'Etat l'obligation de mobiliser des moyens coûteux pour collecter à nouveau les mêmes données sur les zones concernées. Il garantit enfin la réutilisation et la valorisation optimale des données acquises grâce au dispositif d'archivage dans la durée et de diffusion des informations mis en œuvre par le Shom et ses partenaires publics.

4. INFORMATION NAUTIQUE

Le Secrétaire rappelle que les caractéristiques nautiques de la zone, en phase de travaux, comme à l'issue de l'exploitation de la zone MACHU (bathymétrie, évolution de la nature des fonds, différents balisages et marquages, arrêtés réglementant la navigation, et de façon plus générale toute information utile aux navigateurs) doivent être transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique.

5. DELIBERATION ET CONCLUSION DE LA GCN

A l'issue des débats, l'avis émis par la commission est adopté à l'unanimité par les membres de la commission présents. Il fait l'objet de la conclusion ci-après.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 7 décembre 2016 dans les locaux du Grand Port Maritime de Rouen pour émettre un avis sur le projet d'implantation d'un nouveau site d'immersion pour le Grand Port Maritime de Rouen en Baie de Seine orientale. Ce projet est décrit au paragraphe 1 du présent procès-verbal.

La commission émet un avis **favorable** à l'unanimité sur le projet présenté avec les observations et recommandations suivantes :

- **Formation des capitaines de drague** : sous l'autorité de la capitainerie du port de Rouen, la formation du personnel d'entreprises extérieures qui interviennent sur le nouveau chantier doit être poursuivie et actualisée ;
- Il convient de rappeler les modalités de sécurisation face au risque de présence d'engins explosifs immergés (arrêté préfectoral n°13/89 du 11 juillet 1989 – Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord) ;
- **Aide au pilotage** : l'exploitation de l'outil d'aide au pilotage des navires (Pilot Portable Unit) dans le chenal doit être maintenue, en particulier au moment où la taille des navires transitant dans le fleuve augmentera ;
- **Mesures de balisage** : en relation avec le service des Phares et Balises de la DIRM Manche Est - Mer du Nord, une CNL devra statuer sur l'opportunité de la mise en place d'un balisage spécifique à l'occasion du premier contrôle quinquennal ;
- **Suivi de la bio-accumulation** : A priori, deux bouées de suivi devraient être mises en place dès 2017 ; dans le cas contraire, ou en cas de retrait de ces bouées, il conviendrait d'organiser une CNL afin d'examiner l'opportunité de la mise en place d'un balisage spécifique ;
- **Mesures géophysiques** : afin de maîtriser l'évolution des fonds dans la zone, des mesures de bathymétrie régulières devront être réalisées par le GPMR pendant les travaux et après leur achèvement ; par ailleurs, en application de l'article L413-1 du code minier (nouveau), il conviendra de transmettre au SHOM les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique** : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des zones draguées, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises par le porteur de projet au SHOM pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).
- un effort devra être engagé pour diffuser l'information nautique via des AVINAV ; la localisation des zones de déblais utilisées à l'intérieur de la zone MACHU devra être précisée.

Paraphes :

MR.

AG

△

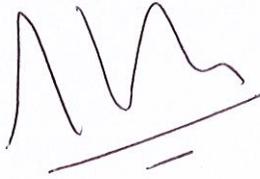
b2s

D.P.

GE.

DB

Le président
M. Olivier BODHUIN



M. Pascal COQUET

Excusé

Membre de droit
M. Mathieu ESCAFRE



Les membres temporaires

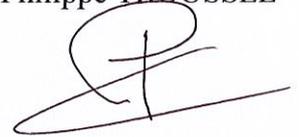
M. Daniel DENIAU



Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS



M. Philippe TROUSSEL



M. André DELCHER



M. Olivier LE SCORNET



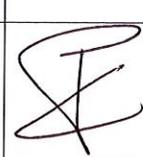
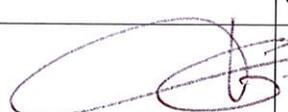
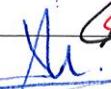
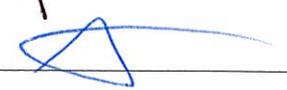
M. Maurice ROGERET



Paraphes :

**Feuille de présence
Grande commission nautique
du mercredi 7 décembre 2016**

concernant le projet d'implantation en Baie de Seine orientale d'un nouveau site d'immersion
pour le Grand Port Maritime de Rouen

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Inspection générale des Armées- Marine	M. le capitaine de vaisseau Olivier BODHUIN, président de la GCN	
	M. le capitaine de vaisseau (R) Yves Béquignon <i>Jean-</i>	
	M. le capitaine de frégate Marc Woodcock	
SHOM	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	
DDTM 76 – DML 76-27	M. l'ICPEF Mathieu ESCAFRE	<i>voir à la fin .</i>
Représentant les Pêcheurs	M. Pascal COQUET Mme Sonia MULLER	<i>Abs</i> <i>Abs</i>
Représentant la SNSM	M. Daniel DENIAU	
Représentant les commandants de remorqueurs	M. Philippe TROUSSEL	
Représentant les plaisanciers	M. André DELCHER M. Patrick GOBBE M. Maurice ROGERET	 GOBBE ROGERET
Représentant les pilotes	M. Olivier ^{LE} SCORNET M. Gilles BOUTRON <i>(le Hauc)</i> M. Daniel DUBUC <i>Abs</i> <i>Mme Catherine CORNU</i>	  

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	SIGNATURE
Subdivision des Phares et Balises du Havre (DIRMMEMN)	M. Laurent LUSVEN, chef de la subdivision Mme Roxane VANHÉE, adjointe	 
Grand Port Maritime de Rouen	M. Pascal GABET, Directeur Général Adjoint, Directeur du Chenal et des Travaux Maritimes, M. Pascal BONNEL, Commandant de Port, M. Patrice TOURNIER, Chef du Service Chenal et Aides à la Navigation	 voir plus bas . voir plus bas .
FOUÉGUE-DEMTÉLI Esther DECAUSULI Joviel BONNEL Pascal TOURNIER Patrice DÉVOY Joël ESCAFRÉ Mathieu	Préfecture Maritime Manche mer du Nord (Charbourg) Capitanerie APMR CST Adjoint Capitanerie GPM Rouen Cdt de port GPMR SCAN DDTM76- DML 76-77 DAIMCP DDTM76- DML 76-77	    